

La Rénovation

I

Les libertés modernes

Liberté!

Voilà un mot magique, un mot sonore dont on a souvent abusé et dont on abusera souvent encore auprès des masses populaires. Dans tous les temps, c'est au nom de la liberté que les habileurs, les meneurs et les intrigants ont sûrement fait commettre aux peuples les pires excès. C'est au nom de la liberté que la franc-maçonnerie a réduit l'auguste Pie IX à l'état de captivité et que Humbert, digne continuateur de l'œuvre ignoble d'un Victor-Emmanuel, a mis ses sicaires aux quatre coins des jardins du Vatican, avec ordre de surveiller la grande figure du noble vieillard Léon XIII, dont le génie, les vertus et les doctrines font l'admiration de l'univers entier.

C'est encore au nom de la liberté que le gouvernement maçonnique français poursuit de ses haines les enfants du Christ en décrétant des lois qui gênent le libre exercice des saints devoirs du prêtre, en arrachant les croix et les crucifix des maisons d'école, en forçant les enfants catholiques à fréquenter les écoles laïques, neutres ou sans Dieu.

La révolution de 1789, cette épopée sanglante, la plus brutale, la plus sanguinaire que les annales de l'humanité aient jamais enregistrée, dans "ce siècle dont l'écume entraînait dans sa course les mœurs, les rois, les dieux" . . . s'est accomplie au nom sacré de la liberté.

Où, oui, c'est au nom de la liberté et toujours au nom de la liberté que Voltaire, Rousseau, Gambetta, Ferry, Marat, Danton, Robespierre, Bonaparte, en France; Cromwell, Henri VIII, Elisabeth, Guillaume d'Orange, en Angleterre; Mazzini, Garibaldi, Lemmi et Crispi en Italie; Bismark en Allemagne, ont parlé, prêché, agi, crié, vociféré, blasphémé.

Mais, me direz-vous, est-ce donc là la liberté tant vantée et dont on proclame si haut les bienfaits?

Non, mille fois non. Ceci n'est pas la liberté. Ce sont des abus, des excès, de la fureur, c'est une licence effrénée que l'Esprit du mal a soufflée et souffle encore sur le monde dans un but de destruction, de désordre et de corruption.

La véritable liberté est un don généreux, un bienfait immense de Dieu à l'homme pour lui permettre d'accomplir le bien, d'éviter le mal et d'atteindre plus sûrement ses destinées éternelles, sa fin dernière. Elle ne consiste pas à développer les inclinations mauvaises de la nature humaine perverse et viciée, mais bien à faciliter à l'homme l'accomplissement de ses devoirs et à lui rendre plus larges les voies de la justice, de l'équité, du droit et de la vérité.

C'est cette liberté qui a inspiré au poète Musset les beaux vers suivants, lorsqu'il s'adresse aux enfants de la plaine tyrolienne :

Tu n'as rien, toi, Tyrol, ni temples, ni richesse,
 Ni poètes, ni dieux, tu n'as rien, chasseresse !
 Mais l'amour de ton cœur s'appelle d'un beau nom :
 La liberté ! Qu'importe au fils de la montagne
 Pour quel despote obscur envoyé d'Allemagne
 L'homme de la prairie écorche le sillon ?
 Ce n'est pas son métier de tourner la charrue,
 Il couche sur la neige, il soupe quand il tué,
 Il vit dans l'air du ciel qui n'appartient qu'à Dieu.
 L'air du ciel ! l'air de tous ! vierge comme le feu !
 Oui, la liberté meurt sur le fumier des villes.
 Oui, vous qui la plantez sur vos guerres civiles,
 Vous la semez en vain même sur vos tombeaux.
 Il ne croit pas si bas, cet arbre aux verts rameaux.
 Il meurt dans l'air humain plein de rôles immondes.
 Il respire celui qui respire les mondes.
 Montez, voilà l'échelle et Dieu qui tend les bras.
 Montez à lui, rêveurs, il ne descendra pas.
 Prenez-moi la sandale et la pique ferrée :
 Elle est là, sur les monts, la liberté sacrée.
 C'est là qu'à chaque pas l'homme la voit venir,
 Où, s'il l'a dans le cœur, il la sent tressaillir.
 Ah ! malheur à celui qui laisse la débauche
 Planter le premier clou sous sa mamelle gauche.
 Le cœur du jeune homme vierge est un vase profond ;
 Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
 La mer y passerait sans laver la souillure,
 Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

Dar
 jusqu'à
 Dieu qu
 en Dieu
 du souv
 en vain
 son auré
 une glor
 Mal
 pourra
 quences
 l'égide d
 l'un des
 prospérit
 Com
 la liberté
 qui peuv
 la décene
 lui ont as
 ver le cac
 du Christ
 principes
 duite, si e
 et, au lieu
 Dieu se se
 Bien dirig
 l'aider à a
 Mais s
 thollicité.
 1888, sur l
 orateurs, j
 aller chere
 grandes qu
 faisceau to
 bases ains
 rendre app
 mère des e
 berté.
 L'imme
 " La li
 des êtres de
 dignité en
 seil et devie
 tout impor

Dans cette douce allégorie, le poète fait remonter la liberté jusqu'à Dieu ; il montre aux rêveurs l'échelle qui y conduit et Dieu qui tend les bras ; il a raison. L'origine de toute liberté est en Dieu et elle doit être coordonnée et réglée selon les préceptes du souverain Maître dans sa marche à travers l'humanité. C'est en vain que la libre pensée travaille constamment à lui enlever son auréole divine, elle n'en restera pas moins un don précieux, une glorieuse émanation du Créateur.

Mal dirigée, façonnée selon les principes de l'impiété, elle pourra quelquefois produire des fruits amers, avoir des conséquences fâcheuses, mais aussi longtemps qu'elle marchera sous l'égide de l'Eglise catholique, toujours elle sera l'un des progrès, l'un des facteurs les plus puissants de la civilisation, une cause de prospérité et de bonheur pour les peuples.

Comme le cœur du jeune homme vierge, dont parle le poète, la liberté a besoin d'être protégée et tempérée dans ses élans, qui peuvent être parfois trop ardents et dépasser les limites que la décence comme la raison, éclairée des lumières surnaturelles, lui ont assignées. Pour bien accomplir son rôle, elle doit conserver le cachet de son origine, recevoir ses inspirations de l'Eglise du Christ, seule gardienne des bonnes mœurs, de la foi et des principes de vérité. Si la liberté s'écarte de cette ligne de conduite, si elle sort de ces limites, elle dégénère bientôt en licence, et, au lieu d'être un bienfait, elle devient un véritable fléau dont Dieu se sert souvent pour châtier les peuples prévaricateurs. Bien dirigée, c'est un puissant auxiliaire donné à l'homme pour l'aider à atteindre le but pour lequel il a été créé.

Mais sur ce sujet important, laissons parler le Chef de la catholicité. Etudions son admirable encyclique, publiée le 20 juin 1888, sur la liberté humaine. C'est dans ce document que tous, orateurs, journalistes, écrivains et penseurs quelconques doivent aller chercher leurs inspirations quand il s'agit de traiter des grandes questions de liberté. On y trouve réunis comme en un faisceau tous les éléments qui la constituent sur ses véritables bases ainsi que les principes qui doivent la former, la diriger, la rendre applicable aux individus comme aux sociétés. A la lumière des enseignements du Pape, voyons ce que c'est que la liberté.

L'immortel Léon XIII s'exprime comme suit :

« La liberté, bien excellent de la nature et apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison, confère à l'homme une dignité en vertu de laquelle il est mis *entre les mains de son conseil* et devient le maître de ses actes. Ce qui, néanmoins, est surtout important dans cette prérogative, c'est la manière dont on

l'exerce, car de l'usage de la liberté naissent les plus grands maux comme les plus grands biens. Sans doute, il est au pouvoir de l'homme d'obéir à la raison, de pratiquer le bien moral, de marcher droit à sa fin suprême; mais il peut aussi suivre toute autre direction et, en poursuivant des fantômes de biens trompeurs, renverser l'ordre légitime et courir à une perte vo'ontaire.

« Le libérateur du genre humain, Jésus-Christ, est venu restaurer et accroître l'ancienne dignité de notre nature; mais c'est à la volonté même de l'homme qu'il a fait sentir surtout son influence, et par sa grâce dont il lui a ménagé les secours, par la félicité éternelle dont il lui a ouvert la perspective dans le Ciel, il l'a élevé à un état meilleur. Et, pour un motif semblable, l'Eglise a toujours bien mérité de ce don excellent de notre nature, et elle ne cessera pas d'en bien mériter, puisque c'est à elle qu'il appartient d'assurer aux bienfaits que nous devons à Jésus-Christ leur propagation dans toute la suite des siècles. Et pourtant on compte un grand nombre d'hommes qui croient que l'Eglise est l'adversaire de la liberté humaine. La cause en est dans l'idée défectueuse et comme à rebours que l'on se fait de la liberté. Car, par cette altération même de sa notion, ou par l'extension exagérée qu'on lui donne, on en vient à l'appliquer à bien des choses dans lesquelles l'homme, à en juger d'après la saine raison, ne saurait être libre. »

Après avoir dit: « Ce que nous avons directement en vue, c'est la liberté *morale*, considérée soit dans les individus, soit dans la société, » le Pape distingue la liberté morale de la *liberté naturelle* qu'il discute en quelques mots, puis il continue :

« Or, cette doctrine de la liberté, comme celle de la simplicité, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme humaine, nul ne la prêche plus haut, ni ne l'affirme avec plus de constance que l'Eglise catholique; elle l'a de tout temps enseignée, et elle la défend comme un dogme. Bien plus, devant les attaques des hérétiques et des auteurs d'opinions nouvelles, c'est l'Eglise qui a pris la liberté sous son patronage et qui a sauvé de la ruine ce grand bien de l'homme. A cet égard, les monuments de l'histoire témoignent de l'énergie avec laquelle elle a repoussé les efforts des Manichéens et autres; et, dans des temps plus récents, personne n'ignore avec quel zèle et quelle force, soit au concile de Trente, soit plus tard contre les sectateurs de Jansénius, elle a combattu pour la liberté de l'homme, ne laissant en aucun temps et en aucun lieu le *Fatalisme* prendre pied.

« Ainsi, la liberté est, comme Nous l'avons dit, le propre de ceux qui ont reçu la raison ou l'intelligence en partage; et cette liberté, à en examiner la nature, n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé; en ce sens que celui qui a la faculté de choisir une chose entre plusieurs autres, celui-là est maître de ses actes. »

Ici, Notre St. Père fait une dissertation abstraite, mais excessivement concluante, sur les facultés par lesquelles l'intelligence exerce son jugement, sur la raison et la volonté, sur le libre arbitre

examine
l'homme

« Il
éternel
vers l'au
même q
monde. »

Pou
sance de
cesse ver
tifiée, re
relle, pu

« Co
facile de
civile, « G
vidus, la
toyens, l
parmi les
bon ou n
tiquer l'u
command
des hom
la nature
harmonie
cela est a
ment être
ceptes de
pas seule
avant tou
qui décon
Dans ce g
nir, au mo
en puniss
ner du m
cher de bl

« Qua
ne procéd
rel; elles
ont pour l
ne s'était
la nature
la tranqu
dans quell
gesse des
de condui
pouvoir lé
loi humain
ordonne à
écarter, et
prescripti

examine la loi naturelle et son autorité, la règle des actes de l'homme, la sanction des peines et des récompenses, et ajoute :

“ Il suit de là que la loi naturelle n'est autre chose que la loi éternelle, gravée chez des êtres doués de raison et les inclinant vers l'acte et la fin qui leur conviennent; et celle-ci n'est elle-même que la raison éternelle de Dieu, créateur et modérateur du monde.”

Pour guider la volonté de l'homme, le Pape démontre la puissance de la *grâce divine* qui éclaire l'intelligence et incline sans cesse vers le bien moral la volonté salutairement raffermie et fortifiée, rendant ainsi plus facile l'exercice de notre liberté naturelle, puis il s'exprime en ces termes :

“ Ce qui vient d'être dit de la liberté des individus, il est facile de l'appliquer aux hommes qu'unit entre eux la société civile. Car ce que la raison et la loi naturelle font pour les individus, la *loi humaine*, promulguée pour le bien commun des citoyens, l'accomplit pour les hommes vivant en société. Mais, parmi les lois humaines, il en est qui ont pour objet ce qui est bon ou mauvais naturellement, ajoutant à la prescription de pratiquer l'un et d'éviter l'autre une sanction convenable. De tels commandements ne tirent aucunement leur origine de la société des hommes; car, de même que ce n'est pas la société qui a créé la nature humaine, ce n'est pas elle qui fait que le bien soit en harmonie et le mal en désaccord avec cette nature; mais tout cela est antérieur à la société humaine elle-même et doit absolument être rattaché à la loi naturelle. Comme on le voit, les préceptes de droit naturel compris dans les lois des hommes n'ont pas seulement la valeur de la loi humaine; mais ils supposent avant tout cette autorité bien plus élevée et bien plus auguste qui découle de la loi naturelle elle-même et de la loi éternelle. Dans ce genre de lois, l'office du législateur civil se borne à obtenir, au moyen d'une discipline commune, l'obéissance des citoyens, en punissant les méchants et les vicieux dans le but de les détourner du mal et de les ramener au bien, ou du moins de les empêcher de blesser la société et de lui être nuisible.

“ Quant aux autres prescriptions de la puissance civile, elles ne procèdent pas immédiatement et de plein pied du droit naturel; elles en sont des conséquences plus éloignées et indirectes et ont pour but de préciser les points divers sur lesquels la nature ne s'était prononcée que d'une manière vague et générale. Ainsi, la nature ordonne aux citoyens de contribuer par leur travail à la tranquillité et à la prospérité publiques; dans quelle mesure, dans quelles conditions, sur quels objets, c'est ce qu'établit la sagesse des hommes, et non la nature. Or, ces règles particulières de conduite, créées par une raison prudente et intimées par un pouvoir légitime, constituent ce que l'on appelle proprement une loi humaine. Visant la fin propre de la communauté, cette loi ordonne à tous les citoyens d'y concourir, leur interdit de s'en écarter, et, en tant qu'elle suit la nature et s'accorde avec ses prescriptions, elle nous conduit à ce qui est bien et nous détourne

du contraire. Par où l'on voit que c'est absolument dans la loi éternelle de Dieu qu'il faut chercher la règle et la loi de la liberté, non-seulement pour les individus, mais aussi pour les sociétés humaines.

"Donc, dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom ne consiste pas à faire tout ce qui nous plaît : ce serait dans l'Etat une confusion extrême, un trouble qui aboutirait à l'oppression ; la liberté consiste en ce que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle. Et pour ceux qui gouvernent, la liberté n'est pas le pouvoir de commander au hasard et suivant leur bon plaisir : ce serait un désordre non moins grave et souverainement pernicieux pour l'Etat, mais la force des lois humaines consiste en ce qu'on les regarde comme une dérivation de la loi éternelle et qu'il n'est aucune de leurs prescriptions qui n'y soit contenue, comme dans le principe de tout droit. Saint Augustin dit avec une grande sagesse : "Je pense que vous voyez bien aussi que, dans cette loi temporelle, il n'y a rien de juste et de légitime que les hommes ne soient allés puiser dans la loi éternelle." Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public, elle n'aurait aucune force de loi, parce que ce ne serait pas une règle de justice et qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société a été formée.

"Par sa nature donc et sous quelque aspect qu'on la considère, soit dans les individus, soit dans les sociétés, chez les supérieurs non moins que chez les subordonnés, la liberté humaine suppose la nécessité d'obéir à une règle suprême et éternelle ; et cette règle n'est autre que l'autorité de Dieu nous imposant ses commandements ou ses défenses ; autorité souverainement juste, qui, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection. Car la vraie protection de tout être, c'est de poursuivre et d'atteindre sa fin ; or, la fin suprême vers laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu.

"Ce sont les préceptes de cette doctrine très vraie et très élevée, connus même par les seules lumières de la raison, que l'Eglise, instruite par les exemples et la doctrine de son divin Auteur, a propagés et affirmés partout, et d'après lesquels elle n'a jamais cessé et de mesurer sa mission, et d'informer les nations chrétiennes. En ce qui touche les mœurs, les lois évangéliques, non-seulement l'emportent de beaucoup sur toute la sagesse païenne, mais elles appellent l'homme et le forment vraiment à une sainteté inconnue des anciens, et, en le rapprochant de Dieu, elles le mettent en possession d'une liberté plus parfaite.

"C'est ainsi qu'à toujours éclaté la merveilleuse puissance de l'Eglise pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples. Ses bienfaits en ce genre n'ont pas besoin d'être énumérés. Il suffit de rappeler l'esclavage, cette vieille honte des nations païennes, que ses efforts surtout et son heureuse intervention ont fait disparaître. L'équilibre des droits, comme la vraie fraternité entre les hommes, c'est Jésus-Christ qui l'a proclamé le premier ; mais à sa voix a répondu celle de ses apô-

tres décl-
Scythe, n
l'ascenda
elle pose
ne peut
douceur,
les peuple
n'a jamais
résistant
tête des in
dans les c
équité, se
gers par le

"C'es
et de se so
lante des l
méchants,
au pouvoi
issance acc
que devan

"Mais
commande
torité de D
aux homm
se trouvan
ainsi sont
société do
tous en fin
Nous l'avo
lois et selo

"Que
entendait
Notre paro
l'Eglise de
tice, à savo
de la libert
l'exemple d
pas, entend
absurde lic
si répandue
liberté, veu

tres déclarant qu'il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni barbare, ni Scythe, mais que tous sont frères dans le Christ. Sur ce point, l'ascendant de l'Eglise est si grand et si reconnu que, partout où elle pose le pied, on en a fait l'expérience, la grossièreté des mœurs ne peut subsister longtemps ; à la brutalité succède bientôt la douceur, aux ténèbres de la barbarie la lumière de la vérité. Et les peuples mêmes cultivés et adoucis par la civilisation, l'Eglise n'a jamais cessé de leur faire sentir l'influence de ses bienfaits, résistant aux caprices de l'iniquité, détournant l'injustice de la tête des innocents ou des faibles, et s'employant enfin à établir dans les choses publiques des institutions qui puissent, par leur équité, se faire aimer des citoyens, ou se faire redouter des étrangers par leur puissance.

" C'est, en outre, un devoir très réel de respecter le pouvoir et de se soumettre aux lois justes ; d'où vient que l'autorité vigilante des lois préserve les citoyens des entreprises criminelles des méchants. Le pouvoir légitime vient de Dieu et *celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi de Dieu*. C'est ainsi que l'obéissance acquiert une merveilleuse noblesse, puisqu'elle ne s'incline que devant la plus juste et la plus haute des autorités.

" Mais dès que le droit de commander fait défaut, ou que le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, alors il est légitime de désobéir. Nous voulons dire aux hommes, afin d'obéir à Dieu. Ainsi, les voies à la tyrannie se trouvant fermées, le pouvoir ne rapportera pas tout à soi ; ainsi sont sauvegardés les droits de chaque citoyen, ceux de la société domestique, ceux de tous les membres de la nation ; et tous enfin participent à la vraie liberté, celle qui consiste, comme Nous l'avons démontré, en ce que chacun puisse vivre selon les lois et selon la droite raison.

" Que si, dans les discussions qui ont cours sur la liberté, on entendait cette liberté légitime et honnête, telle que la raison et Notre parole viennent de la décrire, nul n'oserait plus poursuivre l'Eglise de ce reproche qu'on lui jette avec une souveraine injustice, à savoir, qu'elle est l'ennemie de la liberté des individus ou de la liberté des Etats. Mais il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de qui est ce mot criminel : *Je ne servirai pas*, entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au mot liberté, veulent être appelés *Libéraux*.

MARC-ANTOINE.

(A suivre)

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ



LA MUTUALITÉ CATHOLIQUE : SES SECOURS AUX
MALADÉS.

(Suite.)

Ce second acte de haute prévoyance sociale, la mutualité l'accomplit encore, avec honneur et générosité, au moyen d'une autre partie de son organisation régulière, qu'elle appelle la "Caisse de secours en maladie, ou plus simplement des malades."

Cette seconde "Caisse" est constituée à peu près comme la première, dans ses éléments d'alimentation. C'est-à-dire que chaque adhérent à cette "Caisse", tout comme pour la "Caisse de dotation," y verse annuellement une cotisation spéciale, graduée et basée sur l'âge à l'admission. Du moins en est-il ainsi dans la plupart des organisations de mutualité, dont les plus anciennes seulement conservent encore le principe de la cotisation uniforme pour la "Caisse des malades". Les autres, plus modernes, en sont venues à la conclusion qu'il n'est pas juste de faire contribuer également à cette dernière "Caisse," pas plus qu'à la "Caisse de dotation", du reste, tous les membres, jeunes ou vieux, les risques de fréquence et de durée des maladies qui comportent bénéfices étant, d'après la nature même et les statistiques, notablement supérieurs dans le cas des derniers, comparé à celui des premiers.

Un bon nombre des associations de mutualité exigent de tous leurs membres s'inscrivant à la "Caisse de dotation" qu'ils s'inscrivent aussi à la "Caisse des malades". Un certain nombre, surtout les plus récentes, n'imposent pas cette obligation. Celles-ci partent, pour cela, de ce principe que le peuple des travailleurs ou des gagne-petit comprendra de lui-même aisément l'importance qu'il y a pour lui de s'assurer le bénéfice de ces secours en

maladie
bon effet
qui ven
tution o
besoin
contrib
dire, à l
tiens, qu
de fortun
la malad
des mal
vent à n
but est c
de la ten
secours i
éprouver

Maîn
secours a
tions de
versemen
par sem
vingt sem
ses assoc
pendant
selon le c
à tenir le
rail pour
sine qua
par à peu
cune asso
recontre
tantôt, n
indisposi
queroute
que dans
pacité to
d'existen
cette inca
excède po
ciation, et
des bénéf

C'est
et persist

maladie. D'autre part, l'absence d'une pareille obligation a le bon effet de ne pas éloigner de l'association le monde plus à l'aise, qui veut bien souscrire une prime d'assurance, dans cette institution d'assurance populaire, mais qui ne sent aucunement le besoin ni le désir, ayant suffisamment de ressources d'ailleurs, d'y contribuer à la "Caisse des malades." Néanmoins, il convient de dire, à la louange de ces sincères et dévoués philanthropes chrétiens, qu'il existe un certain nombre d'hommes ayant des moyens de fortune qui les mettent absolument à l'abri des surprises de la maladie, et qui tiennent à s'inscrire, tout de même, à la "Caisse des malades" de la mutualité, déterminés qu'ils sont même souvent à n'en jamais réclamer les bénéfices. Leur seul et louable but est d'aider leurs frères chrétiens, moins favorisés des biens de la terre, à grossir le fonds de réserve qui doit leur assurer des secours indispensables pour eux, quand la maladie viendra les éprouver.

Maintenant, sous quelle forme s'opère la distribution de ces secours aux malades, lorsqu'il y a lieu ? Dans toutes les associations de mutualité canadienne, ces secours revêtent la forme de versements hebdomadaires, dont le montant varie de \$3.00 à \$5.00 par semaine, le nombre de semaines variant lui-même de douze à vingt semaines, selon les règlements que se sont tracés les diverses associations. Va sans dire que les secours ne se continuent pendant un tel nombre de semaines, douze, quinze, seize ou vingt, selon le cas, qu'en autant que la maladie persiste aussi longtemps à tenir le sociétaire dans l'incapacité absolue de faire aucun travail pouvant rapporter bénéfices. Telle est, en effet, la condition sine qua non imposée pour l'obtention des bénéfices de maladie par à peu près toutes les associations. Il est clair, en effet, qu'aucune association, avec des ressources calculées au minimum, pour rencontrer les obligations probables, ainsi que nous l'allons voir tantôt, ne saurait songer à payer des bénéfices pour la moindre indisposition de chacun de ses membres, sans courir à une banqueroute certaine. Elle doit forcément s'astreindre à ne payer que dans les cas de nécessité indiscutable ; à ne payer que l'incapacité totale de tout travail pouvant rapporter des moyens d'existence ; à ne payer qu'aussi longtemps seulement que dure cette incapacité totale, pourvu, bien entendu, que la durée n'en excède point le nombre de semaines déterminé par chaque association, et après lequel un sociétaire a épuisé la juste proportion des bénéfices qu'il peut légitimement réclamer.

C'est encore pour s'assurer du caractère d'incapacité totale et persistante de la maladie du sociétaire que la plupart des asso-

ciations décrètent de ne point payer la première semaine, ou les sept premiers jours, de la maladie, laquelle ne date, du reste, aux termes des règlements, que du jour où elle a été légalement dénoncée aux autorités compétentes de l'association. Pour plus de garanties encore, et afin d'offrir moins d'appâts à l'âpreté au gain de certains solliciteurs de mauvaise foi, lesquels feindraient d'être malades jusqu'à l'incapacité de travailler, pour ravir au plus tôt des bénéfices, auxquels ils n'ont qu'un droit très discutable, quelques-unes de ces associations, L'Union Franco-Canadienne entre autres (par décret de 1898,) ne paient qu'à \$3.00 les deuxième et troisième semaines de la maladie. Elles commencent seulement à la quatrième semaine, si l'incapacité se prolonge, à payer \$5.00 par semaine, et cela pendant dix semaines encore. Ce mode est aussi suivi par la puissante association neutre canado-américaine, dite "Ordre Indépendant des Forestiers." On ne peut s'empêcher de reconnaître que cette double précaution préventive est équitable et rationnelle. Pour le modeste salarié, la maladie, si elle ne dure qu'une semaine, ne saurait vraisemblablement produire le dénuement, la misère, ce que vise seulement à empêcher l'assistance par la mutualité. Même si la maladie devait durer encore après cette première semaine, la misère n'aurait pas eu déjà le temps, pendant ces sept premiers jours non payés, d'entrer au foyer du sociétaire malade. Quant aux nécessités des deuxième et troisième semaines, le secours de \$3.00, ou 50 cents par jour ouvrable, suffira pour y pourvoir. L'incapacité persistant, le secours de \$5.00 par semaine viendra ensuite, pour faire face aux besoins grandissants du malade. L'association aura de la sorte évité de prodiguer ses ressources trop vite et avec trop peu de discrétion, compromettant peut-être sur un seul, se fût-elle hâtée davantage, les intérêts de l'ensemble des sociétaires mutualistes, intérêts dont elle a la garde et la responsabilité.

JEAN DUTAILLIS.

(A suivre.)



GARCIA MORENO.

Les grandes figures du Catholicisme

GARCIA MORENO

"Je ne sais si vous êtes comme moi, dit quelque part, Drumont en parlant de Jeanne d'Arc : il semble qu'on ait parfois besoin de se reporter à un témoignage authentique pour être bien sûr que ces choses si merveilleusement grandes se sont réellement passées ainsi. C'est exact, et il est bien vrai que la fleur la plus admirable et la plus exquise de l'idéal chrétien s'est épanouie dans ce pays transformé aujourd'hui en un ghetto sordide où les tripoteurs et les agioteurs du monde entier se sont donné rendez-vous...."

C'est une impression de ce genre qui vous prend au récit de la vie de Garcia Moreno. Ce chevalier de la race de Roland et du Cid Campeador, cet homme d'Etat de la trempe de Charlemagne et de saint Louis surgissant en plein dix-neuvième siècle, en un temps de matérialisme, de politique hontense et d'apostasie générale, nous apparaît plutôt comme un personnage fantastique que réel. Il semble que ce soit, non pas un acteur qui vient à peine de disparaître de la scène du monde et dont les faits et gestes sont constatés par des documents authentiques, mais bien un type créé de toutes pièces par l'imagination de quelque romancier chrétien que hantait le souvenir des légendaires héros du temps passé.

Mais cette merveilleuse histoire est vraie encore une fois, et voilà pourquoi il faut étudier la vie de Garcia Moreno et en tirer les leçons qu'elle contient pour notre conduite individuelle et pour le salut des sociétés.

Et ces leçons sont grandes, d'autant plus grandes que, bien que Moreno paraisse par sa piété angélique et son caractère chevaleresque être un homme d'autrefois, il est, en fait, un vrai moderne. Il a compris et adopté toutes les aspirations légitimes de son temps. Nous sommes en un siècle de parlementarisme et d'élections, il s'est lancé pour faire triompher ses principes dans les luttes électorales et parlementaires. Les progrès que nous avons réalisés dans les sciences naturelles sont notre orgueil et le plus

clair
En c
puiss
nir
répu

leque
palen
inou
peupl
prin
possè
pelé
cia M
naire,
livré
d'arro
droit

D
siècle,
temps,
qui s'a
Morus,
chue e
progrè

La
tinctes
grande
des pré
politiqu
avec to
étrange
acquier
stupéfi
gers; e
de la v
édifice
élever e
moderne

De
pelé "la
fantasti
dix ans,

clair résultat de nos efforts, Moreno a été un chimiste sans rival. En ce temps de démocratie à outrance, la presse est devenue une puissance aux effets incalculables, il s'est fait journaliste. L'avenir est aux gouvernements républicains et démocratiques, il a été républicain et démocrate.

Le trait marqué et suprême de sa physionomie, celui sur lequel il nous faut insister surtout et par lequel il mérite principalement l'admiration des hommes et donne à la postérité un inoubliable exemple, est qu'il a été dans le gouvernement des peuples un homme de Jésus-Christ. D'autres ont proclamé les principes essentiels du droit chrétien, ont dit que l'Eglise seule possède les vérités sociales dans leur complète splendeur, ont rappelé que le Christ a reçu toutes les nations en héritage. A García Moreno est échu la gloire de remonter le courant révolutionnaire, de faire passer dans la constitution d'un peuple jusque là livré à toutes les entreprises libérales ces principes sauveurs, et d'arroser de son sang la charte de salut qu'il avait basée sur le droit éternel.

De gloire plus grande et plus pure il n'en est pas dans notre siècle, et le martyr de Quito est le plus grand politique de ce temps. "Héros et martyr, il appartient à la race de ces géants qui s'appellent Constantin, Charlemagne, saint Louis, Thomas Morus, O'Connell, nés pour tirer de son tombeau l'humanité déchue et la faire monter, à l'ombre de la croix, dans la voie du progrès." (R. P. Roux, S. J.)

La vie de García Moreno peut se diviser en trois parties distinctes. De 1821 à 1857, le champion du Christ se prépare aux grandes luttes de l'avenir. Il trempe son caractère, se débarrasse des préjugés puisés à l'université de Quito, prend aux événements politiques une part qui le met déjà très en vue et le familiarise avec tous les aspects de la politique équatorienne, politique étrange où les balles remplacent souvent les bulletins de vote, il acquiert cet inépuisable fonds de connaissances qui plus tard stupéfiera souvent les hommes politiques et les diplomates étrangers; en même temps que sa volonté se dirige vers les hauteurs de la vie intérieure, dans son intelligence, le plan du splendide édifice de l'état chrétien, de ce monument qu'il devait plus tard élever comme une éternelle protestation contre le naturalisme moderne, prend corps et se précise.

De 1857 à 1869, se déroule ce que l'un de ses historiens a appelé "la croisade contre-révolutionnaire, drame aux péripéties fantastiques qui se termine par le triomphe du héros." Pendant dix ans, Moreno lutte avec toutes les armes: par la parole, par la

plume et par l'épée. Président de la République pendant cinq années, de 1861 à 1866, il remet l'ordre dans les finances, donne à l'instruction publique un essor extraordinaire, réforme les tribunaux et conclut avec le Pape un concordat qui fait disparaître les vexations dont l'Eglise avait été jusque là victime et amène la réforme du clergé. Redevenu simple citoyen, il reste l'espoir de la patrie et l'homme nécessaire et, finalement, en 1869, malgré sa volonté nettement exprimée, les représentants du peuple lui confient de nouveau le pouvoir suprême.

Garcia Moreno était en ce moment le maître absolu de la situation, il avait derrière lui un parlement décidé à le seconder dans ses efforts et imbu des vrais principes sociaux. Aussi se mit-il aussitôt à son œuvre d'organisation chrétienne. Sous son inspiration, le Congrès élabora l'admirable constitution de 1869 et une ère de prospérité sans égale commença pour l'Equateur. Rien n'échappait à l'action du Président, il donnait l'impulsion à tous les ressorts de la vie nationale. Fidèle au principe fondamental de sa doctrine politique, il basa toutes ses réformes sur l'idée religieuse et fit circuler partout la sève catholique. Du succès qui couronna ses efforts nous avons deux témoignages éclatants. Le premier est un décret du parlement de l'Equateur publié au lendemain de la mort du héros, le second est un extrait d'une lettre de Pie IX.

“ Considérant, disait le congrès :

“ Que l'Excellentissime don Gabriel Garcia Moreno, par sa vaste intelligence comme par ses hautes vertus, mérite d'occuper la première place parmi les enfants de l'Equateur ;

Qu'il a consacré sa vie et les dons si rares de son esprit et de son cœur à la régénération et à la grandeur de la République, en basant les institutions sociales sur le fondement solide des principes catholiques ;

“ Qu'avec la magnanimité des grands hommes, il affronta sans crainte la diffamation, la calomnie et les sarcasmes impies, donnant ainsi au monde le noble exemple d'une inébranlable fermeté dans l'accomplissement du devoir ;

“ Qu'il aime la religion et la patrie jusqu'à souffrir pour elles le martyre, et légua, de la sorte, à la postérité une mémoire illustrée de l'immortelle auréole dont Dieu couronne les plus héroïques vertus ;

“ Qu'il combla la nation d'immenses et impérissables bienfaits dans l'ordre matériel, intellectuel, moral et religieux ;

“ Et qu'enfin la nation doit honneur, gratitude et respect aux citoyens qui savent l'ennoblir et la servir sous l'inspiration du plus ardent patriotisme ;

“ Le sénat et la chambre des députés décrètent :

“ L'Equateur, par l'entremise de ses représentants, accorde à la mémoire de l'Excellentissime don Gabriel Garcia Moreno l'hommage de son éternelle gratitude, et, pour le glorifier selon ses mé-

rites, lu
tyr de l

“ P
lieu qu
grand h

“ A

respect
neur, po

Moreno
ligion et

Dan
officielle

l'inscrip
lisation

“ La
du prési

De s
le 20 oct

“ No

avoir po

égard, pl

ser. En

bien diffi

avez réta

doublé le

seigneme

fois, s'il f

convient t

savez fair

sollicitud

trature, d

rité publi

piété avec

succès, pe

seule ense

pour les p

toutes vos

notre sain

tolique, ce

leur dema

Continuez

mer vos ce

la sainte E

dra sur vo

core que ce

Que po

pourrions-

(1) Bref

rites, lui décerne le nom de *Régénérateur de la patrie* et de *Martyr de la civilisation catholique*.

"Pour la conservation de ses restes mortels, il sera élevé, au lieu que désignera le pouvoir exécutif, un mausolée digne de ce grand homme.

"Afin de recommander son nom glorieux à l'estime et au respect de la postérité, une statue en marbre, érigée en son honneur, portera sur son piédestal l'inscription suivante : *A Garcia Moreno, le plus noble des enfants de l'Equateur, mort pour la religion et la patrie, la République reconnaissante.*

Dans les salles des conseils municipaux et autres assemblées officielles figurera également un buste de Garcia Moreno, avec l'inscription : *Au régénérateur de la patrie, au martyr de la civilisation catholique.*

"La route nationale et le chemin de fer, œuvres principales du président défunt, porteront le nom de Garcia Moreno."

De son côté l'illustre vieillard du Vatican écrivait à Moreno le 20 octobre 1873 :

"Nous ne savons, lui dit-il, si Nos actions de grâces doivent avoir pour objet les preuves de votre insigne dévouement à Notre égard, plutôt que les faveurs dont Dieu se plaît à vous récompenser. En effet, sans intervention divine toute spéciale, il serait bien difficile de comprendre comment, en si peu de temps, vous avez rétabli la paix, payé une partie notable de la dette publique, doublé les revenus, supprimé les impôts vexatoires, restauré l'enseignement, créé des routes, des hospices, des hôpitaux. Toutefois, s'il faut avant tout remercier Dieu, l'auteur de tout bien, il convient aussi de louer votre prudence et votre zèle, vous qui savez faire marcher, concurremment avec tant d'objets de votre sollicitude, la réforme des institutions, de la justice, de la magistrature, de la milice, n'oubliant rien de ce qui procure la prospérité publique. Mais par-dessus tout, Nous vous félicitons de la piété avec laquelle vous rapportez à Dieu et à l'Eglise tous vos succès, persuadé que sans la moralité, dont l'Eglise catholique seule enseigne et maintient les préceptes, il ne saurait y avoir pour les peuples de véritables progrès. C'est avec raison que de toutes vos forces vous avez stimulé le congrès à la propagation de notre sainte religion, et tourné tous les cœurs vers ce Siège apostolique, centre de l'unité, contre lequel sévit une horrible tempête, leur demandant très opportunément de subvenir à Nos nécessités. Continuez de vivre dans cette sainte liberté chrétienne, de conformer vos œuvres à votre foi, de respecter les droits et la liberté de la sainte Eglise, et Dieu qui n'oublie point la piété filiale, répandra sur vous, très cher fils, des bénédictions plus abondantes encore que celle dont il vous a comblé jusqu'ici (1)."

Que pourrions-nous dire après ces témoignages glorieux, que pourrions-nous ajouter à ces paroles de l'illustre pontife qui tant

(1) Bref du 2) octobre 1873.

de fois flagella de sa parole les rois du vieux continent et qu'il adressait au chef de la république équatorienne de pareils éloges ?

Au point de vue religieux, deux faits principaux sont à noter dans l'histoire de la seconde présidence de Moreno : sa protestation contre l'envahissement des Etats Pontificaux et la consécration de la République au Sacré-Cœur de Jésus.

García Moreno est le seul chef d'Etat qui ait protesté contre le sacrilège attentat de Victor-Emmanuel. Les chefs républicains comme les monarques courbèrent la tête devant la Révolution triomphante, mais devant elle le chevalier du Droit se dressa de toute sa hauteur et lança à la face des persécuteurs cette énergique protestation qui eut sur l'opinion un effet immense et qui fut probablement pour lui-même un arrêt de mort :

« Le soussigné, ministre des affaires extérieures de la République de l'Equateur, a l'honneur d'adresser la protestation suivante à Son Excellence le ministre des affaires étrangères du roi Victor-Emmanuel, à l'occasion des événements douloureux survenus depuis septembre dernier dans la capitale du monde catholique.

« L'existence même du catholicisme étant attaquée dans la personne de son auguste chef, le représentant de l'unité catholique, lequel s'est vu déposséder de son domaine temporel, unique et nécessaire garantie de sa liberté et de son indépendance dans l'exercice de sa mission divine, Votre Excellence reconnaîtra que tout catholique, et à plus forte raison tout gouvernement qui régit une notable portion de catholiques, a non-seulement le droit, mais le devoir de protester contre cet odieux et sacrilège attentat.

« Cependant, avant d'élever la voix, le gouvernement de l'Equateur attendit la protestation autorisée des Etats puissants de l'Europe contre l'injuste et violente occupation de Rome, ou mieux encore, que Sa Majesté le roi Victor-Emmanuel, rendant spontanément hommage à la justice et au caractère sacré du noble Pontife qui gouverne l'Eglise, restituât au Saint-Siège le territoire dont il l'a dépossédé.

« Mais son attente a été vaine : les rois du vieux continent ont jusqu'ici gardé le silence, et Rome continue à gémir sous l'oppression du roi Victor-Emmanuel. C'est pourquoi le gouvernement de l'Equateur, malgré sa faiblesse et l'énorme distance qui le sépare du vieux monde, accomplit le devoir de protester, comme il proteste, devant Dieu et devant les hommes, au nom de la justice outragée, au nom surtout du peuple catholique de l'Equateur, contre l'inique invasion de Rome et l'esclavage du Pontife romain, nonobstant les promesses insidieuses, toujours répétées et toujours violées, nonobstant les garanties dérisoires d'indépendance au moyen desquelles on entend déguiser l'ignominieux asservissement de l'Eglise. Il proteste enfin contre les conséquences, préjudiciables au Saint-Siège et à l'Eglise catholique, qui ont déjà résulté ou résulteront encore de cet indigne abus de la force.

“ En vous adressant cette protestation par ordre formel de l'Excellentissime président de cette République, le soussigné veut espérer encore que le roi Victor-Emmanuel réparera noblement les déplorables effets d'un moment de vertige, avant que le trône de ses illustres aïeux soit réduit en cendres par le feu vengeur des révolutions.”

En lisant ce solennel document, Pie IX s'écria : “ Ah ! si celui-là était un roi puissant, le Pape aurait un appui en ce monde ! ” Hélas ! Garcia Moreno était le seul homme de cette trempe qui occupât encore un poste souverain, et il paraissait être un anachronisme au milieu de notre époque.

C'est en 1873 que le Congrès, sur l'invitation de Moreno, consacra le pays au Sacré-Cœur de Jésus. Nous donnons le texte de ce décret comme nous avons donné celui de la protestation contre l'odieuse attentat de Victor-Emmanuel. Ce sont des documents que nous devons tous connaître et qui font voir à quelle hauteur peuvent s'élever les intelligences contemporaines lorsqu'elles ont réussi à s'arracher aux étreintes du rationalisme :

“ Considérant que le troisième concile de Quito a, par un décret spécial, consacré la République au Sacré-Cœur de Jésus, la plaçant sous sa défense et protection ; qu'il convient aux représentants de la nation de s'associer à un acte de tout point conforme à ses sentiments hautement catholiques ; que cet acte, le plus efficace pour conserver la foi, est encore le meilleur moyen d'assurer le progrès et la prospérité de l'Etat ; le congrès décrète que la République, désormais consacrée au Cœur de Jésus, l'adopte pour son patron et protecteur. La fête du Sacré-Cœur, fête civile de première classe, se célébrera dans toutes les cathédrales avec la plus grande solennité possible. De plus, pour exciter le zèle et la piété des fidèles, on érigera dans chaque cathédrale un autel au Sacré-Cœur, sur lequel sera placée, aux frais de l'Etat, une pierre commémorative relatant le présent décret.”

Les sectes essayèrent en vain d'écraser Moreno lors de l'élection présidentielle de 1875 ; le peuple, conscient des mérites de ce grand homme, le réélut, à une immense majorité. Les sectes résolurent alors d'avoir recours à une arme plus sûre que le bulletin de vote et, le 6 août 1875, Garcia Moreno fut assassiné en plein jour, sur la grande place de Quito. La dernière parole du héros mourant fut un acte de foi : “ *Dios no muere*, Dieu ne meurt pas ”, s'écria-t-il en tombant sous les balles et les coups de poignard.

Ainsi mourut le plus grand homme politique de notre temps. Il savait parfaitement et depuis longtemps que la Franc-maçonnerie avait décrété sa mort en haine de l'Eglise et il avait fait à ses convictions le sacrifice de sa vie. “ Il est tombé, a dit Pie IX,

sous le fer de l'assassin, victime de sa foi et de sa charité chrétienne envers sa patrie." Mais il n'est pas mort tout entier, il est, nous en avons le ferme espoir, en possession de la gloire éternelle, et nous gardons ici-bas son souvenir.

Defunctus adhuc loquitur. Il est couché dans son tombeau, mais sa voix s'élève encore pour redire à tous de pratiquer les vertus chrétiennes dans leur vie privée, de les pratiquer dans leur vie publique, et que, dans les doctrines catholiques seules, reposent les principes de la grandeur et de la prospérité véritables des peuples.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Commentant éditorialement un discours prononcé par le R. P. Brown devant la Ligue catholique de South London, Ang., notre confrère du *True Witness*, de Montréal, fait appel à l'union et à l'esprit de détermination des catholiques de langue anglaise dans la métropole commerciale du Canada. Il aurait pu élargir son cadre et faire appel, avec tout autant de raison, à l'union des catholiques de toute langue et de toute nationalité dans tout le pays. En cela il n'aurait fait que répondre au vœu exprimé par le Chef de l'Eglise dans l'Encyclique que Sa Sainteté a daigné adresser à l'épiscopat canadien.

Le confrère fait à ce propos des remarques très justes que nous sommes heureux de reproduire en les généralisant et les présentant à tous nos lecteurs, avec prière de les bien méditer, car la générosité excessive qu'il reproche aux catholiques montréalais n'est pas un fait qui leur est particulier, mais qui est malheureusement trop commun à nos coreligionnaires de toute race. Devant la situation faite à l'élément catholique dans certaines parties du pays où il est moins capable qu'ailleurs de se défendre et de se protéger, cette libéralité des catholiques prend un autre nom que celui de générosité: il devient de l'aveuglement ou de la servilité à des intérêts bien inférieurs aux intérêts primordiaux qu'ils devraient avant tout servir.

Voici les remarques du *True Witness* :

Nos gens ici tolèrent trop depuis des années l'agression protestante. Tout en pensant avec raison qu'il convient d'être tou-

jour
une
miè
mar
cord
vils
liqu
main
de T
solut
à la

forcé
diens
l'ont
ne ri
re, de
de m

I
de M
tholiqu
d'inst
de ce
se sen
fortes
tenant
cer à c
pour u
complé
No

M
voiture
abouti
à ses ce
mais qu
donné à

Mgr
à la Cor

jours justes, ils ne paraissent pas avoir compris que c'est parfois une faute d'être généreux, surtout quand des intérêts de première importance sont en jeu. Est-ce que les protestants nous manifestent jamais la moindre générosité? Jamais ils ne nous accordent, même la simple justice, là où ils sont en majorité. Cette ville catholique de Montréal, par exemple, comme la ville catholique de Dublin, laisse généreusement élire un protestant à la mairie, tour à tour avec un catholique. Mais la ville protestante de Toronto, comme la ville protestante de Belfast, écarterait absolument toute idée de voir jamais un catholique arriver chez elle à la mairie.

Ce sont là, non des hypothèses, mais des faits d'où découlent forcément des conclusions qui indiquent aux catholiques canadiens leur devoir d'orienter leur action publique autrement qu'ils l'ont fait trop souvent dans le passé, de se serrer les coudes, de ne rien laisser perdre du terrain qu'ils occupent, mais, au contraire, de regagner celui qu'ils ont perdu par trop de complaisance, de mollesse, d'indifférence ou de lâcheté.

Il est fortement question, dans les cercles catholiques anglais de Montréal, de la fondation d'un *High School* où les enfants catholiques de langue anglaise pourraient recevoir la même somme d'instruction que reçoivent les enfants protestants dans les écoles de ce genre. Le projet a reçu un commencement d'exécution, en ce sens qu'il peut compter désormais sur un certain nombre de fortes souscriptions et que le terrain est acheté. Il s'agirait maintenant d'ouvrir une liste générale de souscriptions et de commencer à construire au plus tôt. Le coût serait d'environ \$80,000 pour une école pouvant contenir 500 garçons, avec installation complète.

Nous souhaitons plein succès à l'entreprise.

M. Dalton McCarthy est mort des suites d'un accident de voiture. Avec lui disparaît l'initiateur de la campagne qui a abouti à la persécution de nos coreligionnaires au Manitoba. Paix à ses cendres et que Dieu soit miséricordieux à sa pauvre âme, mais que sa mémoire soit flétrie pour le triste exemple qu'il a donné à la génération contemporaine!

AUX ETATS-UNIS

Mgr Martinelli, délégué apostolique en Amérique, a envoyé à la Congrégation des Rites une pétition des archevêques et évê-

ques des Etats-Unis adressée au Pape pour demander la canonisation de la Bienheureuse Marguerite-Marie-Alacoque.

Un écrivain protestant, chargé probablement de fournir de la copie au journalisme jaune aux Etats-Unis, a découvert une "superstition touchante" parmi les Cubains. Ils portent, dit-il, un "talisman" sous forme "d'une petite pièce d'étoffe blanche sur laquelle sont brodés un cœur écarlate et une croix verte, entourée de rayons d'or." Il s'agit tout simplement du petit scapulaire du Sacré-Cœur. L'histoire court chance de faire son tour de presse. Comme la masse protestante est ignorante de ce qui nous concerne, nous catholiques !

La conduite des 7^{me}, 22^{me} et 23^{me} régiments de volontaires de New-York, recrutés en très grande partie parmi les membres de l'association fanatique connue sous le nom d'A. P. A., en mettant des conditions à leurs offres de services, rapprochée de celle des sociétés catholiques irlandaises qui ont offert de fournir sans condition 50,000 hommes à la défense du pays, offre un contraste significatif entre le patriotisme en paroles et le patriotisme en acte.

The Teachers' World, un journal qui circule largement, paraît-il, parmi les élèves des écoles publiques de New-York, publie, sur le compte de Jean Huss et le concile de Constance, des renseignements qui sont un odieux travestissement des faits historiques. Voilà pourtant l'histoire, telle qu'on l'enseigne, au moins indirectement, dans ces établissements où l'on fait profession d'observer la plus stricte neutralité religieuse. Et il se trouve un trop grand nombre de parents catholiques assez aveugles ou assez indifférents, en ce qui concerne l'avenir religieux de leurs enfants, pour les laisser grandir et se former des impressions qui dureront toute leur vie, dans un milieu où leur foi est ainsi battue en brèche, constamment, par des moyens détournés parfois, mais d'autant plus sûrs !

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le Pape a reçu les délégués de l'Ordre des Trappistes réunis à Rome, à l'occasion du huitième centenaire de la fondation de leur ordre. Il leur a adressé un discours touchant.

—Une exposition d'art chrétien a été ouverte à Turin dans les premiers jours de mai. Grand succès.

exe
cat
Lib

gra
sou
nio

Vo

pag
men
Il s
lais
croi
que
dési
diti
anci
loca
d'hu
liem

unio
les c
Souv
gner

Pape
rale
tient
minis
provi
me v

des a
tout

I
ment
d'un
souffr
ces as

I
conve
dérat
besoi
tion,
dire,
sans l

—Le Souverain Pontife vient encore de donner un magnifique exemple de l'importance qu'il attache à l'œuvre de la presse catholique en faisant remettre à M. Soussens, rédacteur de la *Liberté*, de Fribourg, une médaille d'argent.

—L'un des correspondants de la *Croix* exposait récemment les grandes lignes du projet de confédération italienne dont il a été souvent question dans la presse, ainsi que l'état actuel des opinions à ce sujet. On lira cette correspondance avec plaisir :

“ Le projet est vieux de deux ans, mais il revient sur l'eau. Voici en quoi il consiste.

Quelques républicains convaincus, désireux de faire de la propagande pour leurs idées, ont voulu exploiter un double sentiment : celui du particularisme italien, et celui des catholiques. Ils disaient aux premiers : Décrétons la fédération italienne en laissant chacun des anciens États s'organiser comme mieux il croira. Les uns se mettront en monarchie. D'autres en république ; chacun, en un mot, se gouvernera selon ses tendances et le désir de sa population. Nous rentrons ainsi dans les vieilles traditions de nos pères, qui sont particularistes, nous rendrons à nos anciennes capitales le lustre d'être le siège du gouvernement local, et de redevenir une capitale au vrai sens du mot. Aujourd'hui, au contraire, nous les voyons absorbées par l'unité italienne et par Rome.

Ces divers États, républiques ou non, entreraient dans une union douanière commune, et formeraient une fédération comme les cantons suisses. A la tête de cette fédération, on placerait le Souverain Pontife, qui serait ainsi le chef de toute l'Italie. Il régnerait, mais ne gouvernerait pas.

D'autre part, ils disaient aux catholiques : Nous plaçons le Pape comme chef de la fédération italienne : quelle grandeur morale ! De plus, il y avait avant 1870 un État pontifical ; il ne tient qu'à vous de le restaurer. Unissez-vous et organisez l'administration, soit de la province romaine, soit même des autres provinces qui formaient l'ancien patrimoine de Saint-Pierre comme vous le voudrez, nous acceptons d'avance vos décisions.

Ce projet fut discuté dans les feuilles catholiques, il reçut des approbations flatteuses, la *Civiltà* s'en occupa même, puis tout rentra dans le silence.

La question revient maintenant. On escompte les mouvements qui se produisent en Italie et on croit y voir les prodromes d'un changement de gouvernement qui remédierait au mal dont souffre la péninsule. Que faut-il penser de ce mouvement et de ces aspirations ?

La réponse se trouve dans ce fragment authentique d'une conversation entre un catholique et un des promoteurs de la Fédération, qui était, ce jour-là, en veine de sincérité. “ Nous avons besoin, dit celui-ci, des catholiques pour constituer notre fédération, nous n'en avons pas besoin pour la conserver.” Ce qui veut dire, nous ne pourrions pas devenir républicains ou fédéralistes sans l'appoint des catholiques, mais une fois l'évolution faite, ils

nous deviennent inutiles. De là à être gênants, il n'y a qu'un pas. Et de fait, c'est ce qui arriverait indubitablement.

En Italie, tout mouvement républicain sera un mouvement anticatholique, et je ne crois pas que l'Eglise ait plus à espérer de cette fédération que du gouvernement actuel. La monarchie italienne a été faite contre l'Eglise, la fédération italienne aura le même but : il ne faut pas s'y tromper.

Les catholiques peuvent-ils appuyer ce mouvement ? C'est une question délicate. Dans les Etats du Souverain Pontife, ils doivent suivre la marche que leur indiquera le Pape, dont, malgré le fait accompli, ils restent les sujets. Dans les autres pays que le Piémont s'est annexés, le Napolitain, Florence, etc. la question est plus difficile à résoudre et je me garderai bien de la trancher. Dans le nord de l'Italie, dont Humbert est roi incontesté, le mouvement républicain ne peut être approuvé par l'Eglise. Le Souverain Pontife doit appliquer à ce pays les maximes contenues dans sa célèbre lettre aux cardinaux français où il demandait l'adhésion au gouvernement de la République.

Mais, chose curieuse, c'est précisément dans le nord de l'Italie que les journaux catholiques se font l'écho, avec une bienveillance marquée, de ce mouvement. Il se double d'ailleurs des questions de démocratie chrétienne qui s'y soudent naturellement et ont de grands appuis dans le Milanais.

Voilà quel est l'état de la question sur la Fédération italienne. On s'en occupe sérieusement, et même à Rome, où elle est suivie avec une attention sérieuse et légèrement inquiète.

DON ABBONDIO.

FRANCE.—Enfin, les journaux français nous apportent des détails sur le résultat des élections françaises et nous avons lieu de nous réjouir de la journée du 8 mai. Elle marque un pas en avant dans la bonne voie.

Laissons la parole à nos confrères français.

Pierre Veuillot, catholique constitutionnel, écrit dans l'*Univers* :

“ Assurément, la France n'est pas guérie, Toutefois, au lendemain du 8 mai, l'on peut rédiger ainsi son bulletin de santé : L'amélioration, lente, continue.”

Cornély, monarchiste, dit dans le *Figaro* :

“ En somme, et en admettant que les ballottages soient un écho du 8 mai, la situation des conservateurs français, et en particulier celle des catholiques, est plutôt améliorée.

Numériquement, ils gagnent des sièges. Moralement, ils gagnent de l'influence. Ils feront partie intégrante et nécessaire des majorités ministérielles.

Il n'y aura même de stables que les majorités dont ils seront, et vouloir se passer d'eux serait se condamner à l'instabilité ministérielle, dont la République a si longtemps souffert.

Les modérés restent les arbitres de la situation. Nous ne demandons pas autre chose, et nous avons ce que nous demandions."

L'abbé Garnier, républicain catholique, écrit dans le *Peuple français* :

" Deux partis seulement ont eu le courage de parler franchement au suffrage universel, les catholiques et les socialistes : ce sont les seuls qui gagnent du terrain.

Les catholiques gagnent 20 sièges, toutes pertes compensées, et beaucoup de voix, même là où ils ne triomphent pas. Pour dissimuler nos succès, le gouvernement évite de classer nos voix ensemble et les mélange dans les autres groupes.

Les socialistes, malgré des échecs retentissants, gagnent beaucoup de voix sans gagner de sièges. Les radicaux gardent à peu près leurs sièges, mais perdent des voix, tandis que les modérés perdent plusieurs sièges et surtout beaucoup de voix. Voilà pour l'ensemble : les ballottages semblent destinés à donner, dans le même sens, des résultats plus importants encore."

Enfin, la *Croix*, catholique constitutionnelle, formule ainsi son opinion :

A la suite de la bataille électorale du 8 mai, tous les partis, à l'exception du nôtre, ont couché sur leurs positions : si les socialistes n'ont pas fait mauvaise figure dans la lutte, ils ont été décapités par l'échec de MM. Jaurès et Guesde.

Il est vrai que, dans ce parti, les têtes se replacent sur les épaules. Le phénomène s'accomplira sans doute au scrutin de ballottage. Si les radicaux n'ont pas perdu de têtes, ils n'ont pas gagné de sièges. Si les opportunistes et les gouvernementaux ont gagné des sièges, ils ont perdu des têtes.

Pour nous, en vain s'efforce-t-on d'appeler nos candidats de noms différents, pour cacher l'importance du mouvement qui se dessine en faveur de notre politique ; ce mouvement est incontestable.

Nous sommes le seul parti dont les pertes n'égalent pas les gains.

Nous avons gardé tous nos sièges à l'exception de trois ; de plus, nous en avons conquis une vingtaine ; et les ballottages nous mettent en position de doubler la conquête au prochain scrutin.

Parmi nos amis entrés au Parlement, il en est un dont le haut mérite, l'intégrité renommée et la grande expérience sont appelés à exercer une influence considérable sur la Chambre : nous avons nommé M. Jacques Piou. Il avait fallu les honteuses manœuvres de la concentration pour l'écartier des affaires publiques. Quand notre politique n'aurait eu pour résultat que de l'y faire rentrer, nous aurions conscience qu'elle a rendu un inappréciable service au pays.

A tous égards, la journée de dimanche a donc été bonne pour nous. Elle a été positivement bonne ; elle l'a été aussi par comparaison avec la fortune des autres groupes et partis politiques.

Dans l'ordre surnaturel, ce premier succès est dû à la prière ; dans l'ordre naturel, il convient de l'attribuer à nos efforts concertés et à notre union cimentée par la Fédération sortie des Congrès de Paris et de Lyon.

Le comte Albert de Mun, les abbés Lemire et Gayraud ont été réélus sans opposition.

— Notons la bénédiction des nouveaux bâtiments de l'école professionnelle des Orphelins-apprentis, à Paris.

Cette œuvre, qui existe depuis quarante ans et fut fondée par M. l'abbé Roussel, est l'une des plus belles de Paris. Elle recueille les pauvres orphelins, leur apprend un métier et assure ainsi leur avenir.

— L'anniversaire de l'incendie du Bazar de charité a été marqué par de grandes démonstrations religieuses.

— Une dépêche de Paris annonce que le R. P. Cassien Augier vient d'être choisi comme supérieur général de la communauté des Oblats.

ALLEMAGNE.— Nous avons, dans notre dernière livraison, publié la partie du discours désormais historique de M. Étienne Lamy dans laquelle celui-ci traitait à fond la question des dangers que fait courir à la France, au point de vue de son protectorat catholique, la politique anticléricale de ses gouvernants. Un important article de M. Henri des Houx, publié par le *Matin*, raconte comment Guillaume II a déjà essayé de se substituer à la France dans ce rôle de protecteur des chrétiens, et ce en donnant, au milieu d'autres, les raisons exposées par M. Lamy : impiété du gouvernement français, etc.

— Le Centre vient de lancer son manifeste électoral. Tout danger de rupture paraît évité. Le manifeste déclare que les candidats du Centre lutteront pour la vérité, la liberté et le droit.

— Un projet de loi est présenté et sera, dit-on, voté au Landtag prussien, dans le but d'assurer au clergé catholique un traitement plus rémunérateur.

— Le *Tablet* de Londres publie sur les mariages mixtes en Prusse des statistiques simplement effrayantes. Au 2 décembre dernier, il y avait en Prusse 278,434 mariages mixtes et des 597,821 enfants nés de ces mariages 332,497 étaient élevés dans le protestantisme.

IRLANDE.— Tolérance protestante ! A Belfast, Irlande, existent deux hôpitaux, l'un dirigé par les catholiques, mais recevant

des p
testa
d'acc
Très
liquo
catho
plem
tres.
et ils
cette
munes

L
me ch
Cham
D
cette r

H
dans
Sandw

" I
la cong
d'Haw
Kahol
mouto
nant p
Molok
à Hon
anglic
prof
aborde
près de
1815.

Si,
directe
tres de
aimer
catholi
Chinois
ou des
Frères
et les M
tion, d'
Le
Kerfage
tit pour

des patients de toutes les confessions, l'autre dirigé par des protestants. Or le conseil municipal de Belfast vient de décider d'accorder à l'hôpital protestant une gratification de \$60,000. Très bien, ont dit les catholiques, mais accordez à l'hôpital catholique une subvention proportionnelle au chiffre de la population catholique de la cité. Vous n'avez pas le droit de prendre si simplement l'argent de certains contribuables pour le donner à d'autres. Nos protestants n'ont pas voulu l'entendre de cette oreille et ils ont présenté au parlement un projet de loi pour légaliser cette subvention. Le projet a été adopté à la Chambre des Communes par un vote de 209 contre 91.

LUXEMBOURG. — Le dernier vote constitutionnel sur la réforme chrétienne de la loi scolaire de ce pays vient d'être pris à la Chambre. Les catholiques l'ont emporté par une forte majorité.

Dans ces conditions, il est sûr que le souverain sanctionnera cette réforme.

ILES SANDWICH. — L'une des dernières chroniques du *Témoin* dans l'*Univers-Monde* nous donne sur le catholicisme aux îles Sandwich des renseignements que nous reproduisons ci-dessous :

« Le vicariat apostolique des Sandwich, confié aux prêtres de la congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de Piepus, comprend l'île d'Hawaï, la plus importante du groupe par son étendue, Mani, Kaholawe, qui est occupée seulement par de grands troupeaux de moutons appartenant à un M. W. H. Cummings; Lanai, appartenant presque en entier à un M. Gibson qui y élève du bétail; Molokai, célèbre par le dévouement du P. Damien; Oahu, où est, à Honolulu, la résidence de l'évêque catholique et celle de l'évêque anglican; et Kauai dont les indigènes virent, en 1778, avec une profonde stupeur, « l'île flottante » du célèbre navigateur Cook aborder dans la baie de Waimea; fait curieux à noter, on trouve près de là les vestiges d'un fort que les Russes y construisirent en 1815.

Si, au point de vue commercial, la France n'a pas de relations directes avec l'archipel de la République d'Hawaï, les missionnaires de la congrégation religieuse de Piepus la font connaître et aimer dans ces îles lointaines de l'Océan Pacifique. Il y a 27,000 catholiques, 39,000 personnes appartenant à diverses sectes, 45,000 Chinois et Japonais, ce qui fait pour toute la République d'Hawaï ou des îles Sandwich une population de 111,000 habitants. Des Frères et des religieuses du Sacré-Cœur, des Sœurs franciscaines et les Marianites aident les Frères dans leur œuvre d'évangélisation, d'enseignement et de charité.

Le vicaire apostolique des îles Sandwich est un Breton, né à Kerfago, dans le diocèse de Vannes, Mgr. Gulstan Ropert; il partit pour l'Océanie en 1867 et, le 25 septembre 1892, reçut la consé-

ération épiscopale, à San Francisco, des mains de Mgr. Riordan, archevêque de cette ville."

PHILIPPINES.—Les Philippines sont à l'ordre du jour. Parlons donc des Philippines et des catholiques de ce pays. Nous empruntons nos renseignements aux *Questions actuelles* et au *Providence Visitor*.

Les Philippines furent découvertes par l'illustre navigateur Magellan, qui paya sa découverte de sa vie, ayant été tué par les indigènes. C'était au XVI^e siècle, le siècle de François-Xavier et de ses nobles compagnons de labeur. Les apôtres du Christ entreprirent aussitôt de porter à ces peuples les bienfaits de la foi. Près de cent d'entre eux tombèrent pendant ce siècle sous les coups des infidèles, et des milliers de néophytes convertis par eux furent massacrés. Mais finalement l'enfer dut abandonner sa proie et, au début du dix-septième siècle, soixante-cinq ans après l'arrivée des Espagnols dans les îles, des centaines de milliers d'infidèles avaient déjà embrassé la foi chrétienne et, un siècle plus tard, le pays était virtuellement devenu un pays chrétien. D'après les *Missions Catholiques* de Louvet, la population totale des îles était, en 1890, d'un peu moins de six millions d'âmes et la population catholique de 5,502,000.

De quelle trempe est le catholicisme de ces gens, nous pouvons en juger par cet extrait de la géographie universelle d'Elisée Reclus, lequel n'est pas suspect de cléricisme : " Les populations des Philippines, écrit-il au tome XIV, pages 550-557 de cet ouvrage, sont catholiques avec passion. Un autel domestique portant les effigies de la Vierge et des saints occupe la place d'honneur dans chaque cabane. Dans tous les actes de la vie, on se tourne vers eux pour les prendre à témoins. Le moindre hameau a sa fête pendant laquelle on promène triomphalement les statues sacrées, couvertes de soie, de broderies et de fleur... Les églises bâties, dans le style " Jésuite " de l'Espagne, avec des murs larges et bas, flanqués de puissants contreforts et dominés par un clocher octogone, sont décorées avec le plus grand soin de draperies, de banderoles, de guirlandes et de fleurs..."

Au point de vue religieux, les îles sont divisées en cinq régions: archevêché de Manille (institué en 1570), diocèses de Nuova Caceres, de Cebu ou Nom de Jésus, de Nouvelle Ségovie (institué en 1595) et de Yara ou Ste. Elizabeth (institué en 1867.) Cinq grands ordres religieux ont des ramifications dans ce pays, ce sont les Jésuites, les Dominicains, les Franciscains, les Augustins et les Lazaristes.

Ces religieux ont eu jusqu'à ces derniers temps une grande

influen
cures e
fonctio
étaient
etc. A
pays ce
guay, u
rendu d
plus fer
dats et l
des natu
Cela
rie fut in
comptair
l'influen
fomenté
moines.

CHIN
pour la c
de notre
La Crote
tient de p
tier :

" Un
Missions
Hier,
et peut-ê
d'être ma
Le tél
tait simpl
21 avril,
sacrés le 2
La no
Chouzy, V

Le P. J
avait fait s
sions Etran
C'était
Notre-Dam
Derniè
Ja capitale
Combie
l'église de N
La persécut

influence dans les îles. Ils fournissaient la majeure partie des curés et des vicaires et ces derniers remplissaient la plupart des fonctions civiles. Comme dans notre ancien Canada français, "ils étaient les conseillers écoutés de tous, les arbitres des différends," etc. Administrateurs de premier ordre, ils avaient fait de ce pays ce que les Jésuites ont jadis fait des *Réductions* du Paraguay, un pays de Cocagne. C'est le témoignage que leur ont rendu des écrivains peu suspects. Grands patriotes, ils étaient les plus fermes appuis de l'Espagne. "C'est le curé, plus que les soldats et les canons, qui assure à l'Espagne la soumission parfaite des naturels malais," écrivait Elisée Reclus.

Cela était trop beau pour durer. En 1860, la Franc-Maçonnerie fut introduite aux Philippines, y fit de rapides progrès (elle comptait, en 1896, 180 loges et 25,000 adhérents) et battit en brèche l'influence des religieux. Résultat net : l'insurrection de 1896 fomentée par la secte et débutant par le massacre d'un groupe de moines.

CHINE.—Encore un missionnaire qui vient de verser son sang pour la cause du Christ. Cette fois, c'est un Français, un homme de notre sang, le P. Bertholet, que Dieu a jugé digne du martyre. La *Croix* du 6 mai a publié sur ce massacre un article qui contient de précieux renseignements. Nous le reproduisons en entier :

"Une douloureuse nouvelle vient d'arriver au Séminaire des Missions étrangères.

Hier, au moment du départ pour l'Asie, les vaillants apôtres, et peut-être futurs martyrs, apprenaient qu'un des leurs venait d'être massacré au Kouang-Si.

Le télégramme, envoyé par le procureur de Hong-Kong, portait simplement ces mots : BERTHOLET imoque christiani occisi 21 aprilis, alia timenda. *M. Bertholet et des chrétiens ont été massacrés le 21 avril. Il faut craindre d'autres massacres.*

La nouvelle avait été transmise à Hong-Kong par Mgr Chouzy, Vicaire apostolique du Kouang-Si.

* *

Le P. Mathieu Bertholet, né au diocèse de Clermont, en 1865, avait fait ses études à Lyon ; il est parti du Séminaire des Missions Etrangères en 1889.

C'était un vaillant : il avait bâti une église en l'honneur de Notre-Dame de Fourvières et quelques résidences.

Dernièrement, il recevait dans ces résidences les chrétiens de la capitale de la province Kouin-lin-fou, traqués par les pirates.

Combien de chrétiens ont été massacrés ? Que sont devenues l'église de Notre-Dame de Fourvières et les résidences ? On l'ignore. La persécution continue-t-elle encore ?

Les missionnaires partis hier ne se sont pas arrêtés à ces questions. Un soldat est tombé, ils vont relever le drapeau du Christ qui est aussi le drapeau de la France.

* *

Le Kouang-Si est une province méridionale de la Chine, traversée par le Si-Kiang et dont les frontières avoisinent nos possessions du Tonkin.

Le Kouang Si est peuplé de 8 à 10 millions d'habitants. Les autochtones appelés " Pen-Ti " sont assez nombreux. Ce sont les Pen-Ti qui fomentèrent pendant ce siècle la formidable insurrection des Taiping.

Cette province, qui dépend du vice-roi de Canton, est encore très troublée. Elle est le refuge des bandits et voleurs de tous les pays. Mais, souvent, les persécutions proviennent des Chinois.

La province dont le R. P. Mathon est procureur est administrée par Mgr Chouzy, Vicaire apostolique. C'est le second évêque de la province.

La mission est relativement de date récente ; les missionnaires n'y sont que depuis une trentaine d'années. C'est en 1875 qu'elle a été détachée de Canton et érigée en Vicariat apostolique. Les chrétiens y sont encore très peu nombreux : 1500 environ ; le nombre des catéchumènes est plus considérable, ils sont quelques milliers.

Les pasteurs protestants ne vont pas en ce pays ; les gros traitements que leur donnent les Sociétés bibliques ne sont pas encore assez considérables pour leur faire affronter cette province dangereuse.

En 1896-1897, la mission lyonnaise, conduite par le docteur Brenier, essaya de pénétrer dans le Kouang-Si ; mais elle dut rebrousser chemin et contourner la province.

L'année dernière, presque à la même date, le 1er avril, un missionnaire de la province, le P. Mazel, fut massacré par les pirates.

Ces pirates sont les restes des bandes de Liou-Liou-Juim-Phoc, qui a bataillé au Tonkin contre les Français en 1884-85. Ces bandits se sont enfuis en chaloupe à Formose et ont plus tard réussi à gagner l'intérieur de la Chine.

Les autorités chinoises ne sont pas, en apparence, hostiles aux catholiques ; mais souvent fomentent des troubles en sous-main et laissent presque toujours les pirates accomplir leur œuvre de haine. Le P. Mazel a été massacré à 100 mètres des soldats, sans que ceux-ci aient intervenu.

Les dernières nouvelles que l'on a reçues du P. Bertholet provenaient de Liang-tchéou."

Que pouvons-nous ajouter à cet article, si ce n'est la parole éternellement vraie de Tertullien : *Sanguis martyrum christianorum ?*

23 Mai, 1898.